



# Protection Sociale Complémentaire

## Négociation sur le projet de l'accord de méthode

### *Déclaration des Fédérations des Finances*

A l'orée de ces négociations, nous allons commencer par un message unitaire, porté par toutes les fédérations des Finances.

La présente déclaration vise à mettre en lumière des points que nous jugeons fondamentaux et qui devront servir de fil rouge tout au long du processus qui s'ouvre aujourd'hui.

Tout d'abord, **nous ne pouvons pas nous engager dans cette négociation sans réaffirmer notre opposition à la réforme des retraites.**

D'ailleurs, ces deux dossiers – avenir des retraites et celui de la protection sociale - ne sont évidemment pas sans lien dans le quotidien des agents.

**Bercy peut se féliciter de réferencements globalement réussis, avec notamment un niveau de couverture supérieur ou égal au socle fixé au niveau de la Fonction Publique d'État par l'arrêté de mai 2022. Les fédérations syndicales représentatives y ont largement contribué.**

Les points suivants feront partie des curseurs de cette négociation et doivent se retrouver dans l'accord de méthode :

- ✓ **le couplage santé / prévoyance-dépendance,**
- ✓ **la prise en compte de l'évidente problématique des agents retraités,**
- ✓ **l'amélioration de la couverture des agents par la mise en place de prestations complémentaires,**
- ✓ **l'augmentation de la participation de l'employeur, notamment par l'amélioration du panier de soin interministériel,**
- ✓ **les prestations d'accompagnement social,**
- ✓ **le desserrement du calendrier.**

Il faudra tenir compte des spécificités de notre ministère, du périmètre des employeurs concernés, de la trajectoire des effectifs actifs et retraités et de la rémunération des agents.